

Réf. : YT/NB/AC/JB N° 28/01/2025/54CA

**CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DE L'EPCC « ECOLE SUPÉRIEURE D'ART ET DE DESIGN TOULON PROVENCE  
MÉDITERRANÉE »  
DU MARDI 28 JANVIER 2025 À 14H30**

**COMPTE-RENDU**

L'an Deux Mille Vingt Cinq et le 28 du mois de JANVIER 2025 à 14h30.

Le Conseil d'Administration de l'EPCC « École Supérieure d'Art et de Design Toulon Provence Méditerranée » a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur **Yann TAINGUY**.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

**Yann TAINGUY, Jean-Luc DELAUNAY, Dalia MESSARA, Laetitia QUILICI, Claude ARNAUD-GALLI, Gaston SECONDI, Rémy LEVRAUD, Olivier MILLAGOU, Pierre PELLETIER, Ian SIMMS, Enora MIGNONNEAU.**

**ÉTAIENT ABSENTS REMPLACÉS (Suppléances)**

**ÉTAIENT ABSENTS REMPLACÉS (Mandats) :**

**Josy CHAMBON représentée par Yann TAINGUY,  
Hélène BILL représentée par Jean-Luc DELAUNAY,  
Valérie MONDONE représentée par Gaston SECONDI.**

**ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS :**

**Philippe MAHE, Jean-Pierre BLANC, Jean-Sébastien VIALATTE, François CARRASSAN,  
Thomas DIEULLE**

## **PREAMBULE :**

**Monsieur Yann TAINGUY préside la séance qui débute à 14h30.**

**Monsieur le Président souhaite la bienvenue aux nouveaux arrivés :** Cécile ALCAIS (cat A) Directrice Adjointe, Antonio BENEY (Cat C), Coordinateur Budgétaire, Léa Albert (Cat B), Chargée des relations internationales et des mobilités, Driss AROUSSI, Artiste, Professeur de photographie Frédérique JOLY (Cat A), Responsable des Etudes et de la Recherche et Caroline SEBILLEAU, Chercheure, Professeur Histoire et Théorie du Design.

Il propose à Madame ALCAIS et à Madame JOLY de se présenter.

Il souhaite également la bienvenue aux élus en tant que membres du Conseil d'Administration dont l'installation sera abordée en point n° 1 :

- pour le collège des étudiants (élus pour deux ans) ont été élus Thomas DIEULLE (titulaire) avec Liam PINOL comme suppléant et Enora MIGNONNEAU (titulaire) avec Dingui Letizia TOH comme suppléante ;
- pour le collège des enseignants, Madame Sylvia BONAL, enseignante en Design a été élue suppléante à la suite du départ de Monsieur BELOUIN (fin de contrat).

Le Président leur propose de se présenter.

Il procède ensuite à l'appel, fait signer la fiche de présence, fait état de trois mandats et constate que le quorum est atteint.

Membres en exercice : 19 - Membres présents : 11 - (Ayant pris part aux délibérations : 14).

Le Président rappelle l'ordre du jour qui est réduit à cinq points puisque l'élection du ou de la Vice-Président(e) a fait l'objet d'une suppression et d'un report.

**Monsieur le Président donne la parole à Madame la Directrice pour un point d'information sur le projet d'établissement et les actualités de l'école.**

### **Projet d'établissement**

Nous avons reçu en juin, après le dernier conseil d'administration, une lettre de la part du ministère de la Culture nous indiquant qu'il rendait un avis favorable au renouvellement de l'accréditation de l'ESADTPM pour la période 2024-2029 et formulant des recommandations.

Nous avons des critères d'accréditation qui sont partagés par l'ensemble des écoles sur le territoire français (écoles nationales ou territoriales d'art et de design). Ces quatre critères complémentaires concernent la gouvernance, le bien-être des étudiants et l'accueil des étudiants dans notre établissement, des objectifs de transition écologique et sociale dans l'ensemble de ses activités, ce sont des éléments que nous avons inséré dans le projet d'établissement et un dernier critère que l'établissement met déjà en œuvre, une politique tarifaire « sociale ».

Madame BAKOURI indique qu'elle souhaite partager en particulier les préconisations spécifiques qui

ont été faites à notre établissement et en donne lecture comme elle a le devoir de les présenter aux membres du CA.

*« Le conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche artistiques et culturels demande à l'école de repenser l'ensemble de son positionnement au sein de la politique de site et du paysage de l'offre régionale à l'aune d'un nouvel équipement et de l'arrivée de de la nouvelle direction.*

*A ce titre, l'établissement devra notamment :*

- *élaborer un nouveau projet d'établissement et s'attacher à la redéfinition de son identité au sein de l'écosystème régional, national et international, en veillant en particulier à la mise en place d'une stratégie de l'insertion professionnelle (NB : ce qui a déjà été entamé et qui revêtira des nouvelles couleurs dans le projet d'établissement) ;*
- *mener une réflexion approfondie quant au manque d'attractivité de son deuxième cycle ».*

Au regard de ces deux points, nous devons remettre sur ce dernier trimestre de 2024 le document stratégique pluriannuel finalisé, qui avait été déjà été préparé en plusieurs étapes. Nous avons demandé autorisation au ministère de la Culture, à la DGCA, de reporter le dépôt de ce document finalisé, censé nous donner des objectifs et des indicateurs pour développer le projet d'établissement car il nous a été demandé de représenter un projet d'établissement à l'arrivée de la nouvelle direction. Nous en avons parlé avec Madame MESSARA en DRAC puis avec Monsieur Didier BRUNEAU à la DGCA qui a accordé un report. Celui-ci devrait avoir lieu pour la fin du deuxième trimestre 2025. Nous vous représenterons ce document lors du CA du mois de juin pour permettre de le renvoyer au ministère de la Culture comme feuille de route.

Depuis l'arrivée de Cécile ALCAIS, nous travaillons à l'analyse et l'adaptation des outils de pilotage financier qui faisaient partis des indicateurs pointés lors de l'accréditation. Nous espérons pouvoir proposer une projection financière sur trois ans.

Une analyse de la structure des emplois et des compétences est également en cours en lien avec Cécile ALCAIS.

Enfin, nous avons mis en place avec Frédérique JOLY des groupes de travaux pédagogiques avec le Conseil Scientifique et Pédagogique (CSP), le Conseil des Etudiants et de la Vie Etudiante (CEVE) pour faire émerger des projets à destination du CSP, qui se réunit une fois par mois, ou du CA.

## **Actualités :**

### **1. Rentrée 2024-2025**

La rentrée de l'école a eu lieu cette année sur une seule journée pour tous (étudiants, équipe enseignante et personnels administratifs et techniques) et s'est déroulée en deux temps avec une matinée de présentation et une après-midi qui a vu les étudiants se répartir en groupes pour démarrer une première semaine dite de « starters » qui consiste en des invitations à des artistes et designers intervenants

extérieurs pour permettre d'engager une dynamique avant d'entrer dans les enseignements fondamentaux.

## 2. Point complet sur les effectifs pour l'année universitaire 2024/2025 au 1er décembre 2024

	1 <sup>ère</sup> année	2 <sup>ème</sup> année Art	3 <sup>ème</sup> année Art	4 <sup>ème</sup> année Art	5 <sup>ème</sup> année Art	2 <sup>ème</sup> année Design	3 <sup>ème</sup> année Design	Total
<b>2024 - 2025</b>	55	40	34	17	10	20	15	191
<b>2023 - 2024</b>	64	37	33	10	12	17	11	184
<b>2022 - 2023</b>	61	39	26	17	10	13	17	183
<b>2021 - 2022</b>	63	31	30	19	8	21	16	188
<b>2020 - 2021</b>	59	30	36	14	7	22	8	176
<b>2019 - 2020</b>	60	34	25	8	16	12	14	169

Nous avons 191 étudiants inscrits cette année.

- **1<sup>ère</sup> année** : 55 étudiants soit 59 recrutements via Parcoursup sachant que 4 étudiants n'ont pas confirmé leur inscription.

### **Section Art**

- **2<sup>ème</sup> année** : 40 étudiants soit 37 passages en 2<sup>ème</sup> année, 1 recrutement en commission et 2 redoublants ;
- **3<sup>ème</sup> année** : 34 étudiants soit 29 passages, 4 redoublantes et 1 recrutement en commission ;
- **4<sup>ème</sup> année** : 17 étudiants soit 2 admis en commission second cycle externe sur 9 candidatures et 15 admis sur 21 candidatures en commission second cycle interne ;
- **5<sup>ème</sup> année** : 10 étudiants dont 1 étudiante recrutée en commission.

### **Section Design**

- **2<sup>ème</sup> année** : 20 étudiants dont 18 passages et 2 redoublements
- **3<sup>ème</sup> année** : 15 étudiants dont 15 passages

## 3. Journée portes ouvertes 2025

L'ensemble des étudiantes et étudiants ont été mobilisés pour cette journée qui a permis d'accueillir 545 visiteurs selon un parcours de présentation des travaux par plateaux mais aussi de la médiathèque, de la galerie de l'école, de la Galerie du Canon avec des focus sur de nombreux projets.

Une cinquantaine de visiteurs ont répondu à un questionnaire portant sur leur origine géographique, ce qui a confirmé la provenance de nos étudiants (Var, région élargie et la métropole).

Nous avons ouvert l'exposition des diplômés de 5<sup>ème</sup> année de DNSEP au moment de la journée portes ouvertes pour permettre aux candidats et visiteurs de visiter les diplômés de l'année précédente et, dans le même temps, dans la galerie de l'école nous avons une exposition des pratiques amateurs. La bibliothèque était également ouverte pour permettre ces circulations du parcours dans la ville, ce qui a plutôt bien fonctionné.

#### 4. Séminaire 2024 de l'Association Nationale des Écoles d'Art (ANdÉA)

Nous avons participé en 2024 au séminaire de l'ANdÉA, qui regroupe les 45 écoles d'art publiques qui délivrent les mêmes diplômes que la nôtre.

L'ESADTPM s'y est rendue en délégation, la directrice Madame BAKOURI était accompagnée de Cécile ALCAIS, Frédérique JOLY, Léa ALBERT et Sandrine DEL GUIDICE pour rencontrer leurs homologues à l'échelle nationale.

Un nouveau Conseil d'Administration a été élu dont Madame BAKOURI est devenue membre administrateur après proposition de sa candidature. Ceci constitue une belle représentation pour notre école dans cette association nationale et qui nous permet d'être aussi dans les pratiques et discussions qui se portent à ce niveau dans les écoles d'art de design.

Au regard du manque de temps, Madame BAKOURI indique qu'elle ne pourra pas évoquer les partenariats internationaux et qu'elle le fera lors d'un prochain CA.

Le Président reprend la parole et demande si les membres présents ont des questions relatives à la stratégie en lien avec projet d'établissement ou au sujet des actualités qui viennent d'être présentées. En l'absence de question, il reprend le cours du Conseil d'Administration.

#### **Monsieur le Président reprend le cours du Conseil d'Administration et présente :**

- 1) Le compte-rendu du Conseil d'Administration de l'EPCC ESADTPM du jeudi 13 juin 2024 à 14h30 qui est approuvé à l'unanimité.
- 2) L'ordre du jour qui compte 5 points et met au vote les délibérations suivantes.

#### **1<sup>ère</sup> délibération : Installation des instances (représentants du département, élus étudiants au CA et représentant suppléant des enseignants)**

Conformément aux statuts de l'établissement, le Conseil d'Administration comprend 19 membres, dont un collège du personnel enseignant, élu pour trois ans, et un collège des étudiants, élu pour 2 ans.

Le Président rappelle que les dernières élections pour le collège des étudiants ont eu lieu les 16 et 17 janvier 2023 pour 2 ans et qu'il convient donc de réélire ce collège. Les élections ont eu lieu le 21 janvier 2025.

Pour le Conseil d'Administration, ont été élus pour une durée de deux ans, pour le collège des étudiants :

Membres titulaires :

Membres suppléants :

Thomas DIEULLE

Liam PINOL

Enora MIGNONNEAU

Dingui Letizia TOH

Pour le collège des enseignants, les dernières élections ont eu lieu le 23 janvier 2024 pour 3 ans. Un siège de représentant enseignant suppléant a été déclaré vacant au 31 août 2024. C'est pourquoi de nouvelles élections ont donc été organisées le mardi 21 janvier 2025.

Pour le Conseil d'Administration, ont été élus pour une durée de trois ans soit jusque 2027, pour le collège des enseignants :

Membres titulaires :

Membres suppléants :

Monsieur Olivier MILLAGOU

Madame Sylvia BONAL

Monsieur Ian SIMMS

Madame Solange TRIGER

Le Président indique qu'il convient également d'acter le renouvellement des membres du Conseil d'Administration tels que désignés par le Conseil départemental du Var.

Par délibération n° 10/11/2021-01 du 10 novembre 2021 ont été installés pour représenter le Département du Var au sein du Conseil d'Administration de l'EPCC ESADTPM pour une durée de 6 ans par délibération n° A4 du 20 juillet 2021 un membre titulaire et un membre suppléant.

La Commission permanente a désigné par délibération n°G1 du 16 décembre 2024 la désignation d'un nouveau membre titulaire et d'un nouveau membre suppléant jusqu'à la fin du mandat électif restant à courir (2027).

Membre titulaire :

Membre suppléant :

Madame Laetitia QUILICI

Monsieur Marc LAURIOL

Il convient donc également d'acter le renouvellement de la nomination en tant que personnalité qualifiée pour le département du Var

Monsieur Jean-Luc DELAUNAY membre du Conseil d'administration de l'EPCC a été confirmé pour représenter le Département du Var en tant que personnalité qualifiée avec un mandat de trois ans (jusqu'en décembre 2027).

**Monsieur le Président demande aux membres du Conseil d'administration s'il y a des questions puis d'approuver cette délibération.**

<b>Délibération N° 28/01/25-01</b>	<b>Installation des instances de l'EPCC Ecole Supérieure d'Art et de Design Toulon Provence Méditerranée</b>	<b>APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ</b>
--	--	-----------------------------------

## **2<sup>ème</sup> délibération : Débat d'orientation budgétaire et rapport synthétique sur les orientations budgétaires**

Il s'agit du 15<sup>ème</sup> débat d'orientation budgétaire de notre établissement dans sa forme juridique d'Établissement Public de Coopération Culturelle.

Monsieur le Président précise à l'attention des nouveaux membres élus que chaque année l'établissement est obligé de voter un budget et que, légalement au moins un mois avant, il convient d'avoir un débat d'orientation budgétaire (grandes orientations pour l'année 2025). Conformément au Code général des finances publiques, le débat porte non pas sur les années scolaires mais sur les années calendaires.

D'abord dans le cadre du CA est organisé un débat budgétaire qui est appuyé sur un rapport dont les membres disposent en annexe et qui sera soumis au vote. Ensuite, dans un mois, il pourrait y avoir quelques modifications à apporter en fonction des remarques éventuelles qui seront faites lors du débat pour pouvoir ensuite voter le budget. L'exercice consiste à avoir suffisamment de recettes pour couvrir les dépenses (équilibre budgétaire).

L'année 2024 a été la 4<sup>ème</sup> année de fonctionnement au sein du bâtiment « Les Beaux-Arts » dans le nouveau Quartier de la Créativité et de la Connaissance Chalucet à Toulon.

En 2023, le Haut Conseil de l'Évaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur (HCERES) a rendu son rapport intermédiaire avec des préconisations et des objectifs relatifs au pilotage budgétaire, stratégique et opérationnel.

Au 1er mars 2024, l'école a accueilli sa nouvelle directrice, Madame Nawal BAKOURI et de nouvelles orientations ont été prises à l'issue de sa prise de fonction.

L'avis définitif d'accréditation, rendu en juin 2024, avait pour préconisations spécifiques de revoir l'ensemble du positionnement de l'établissement au sein de la politique de site et de l'offre régionale, à l'aune d'un nouvel équipement et de l'arrivée d'une nouvelle direction.

Dans le document complet joint en annexe, il est rappelé quels étaient les objectifs décrits en 2024.

En 2025, dans le cadre du nouveau projet d'établissement porté par la direction et des préconisations effectuées par l'HCERES, trois axes suivants ont été définis :

**Axe 1** : établir le projet pédagogique au cœur du projet d'établissement en lien avec un réseau professionnel, artistique, institutionnel local, national et international.

**Axe 2** : faire de l'école un lieu d'accueil et de vie et encourager les travaux collaboratifs.

**Axe 3** : veiller aux modalités de gouvernance et à la gestion prévisionnelle des ressources humaines.

Ils vous sont présentés dans les documents annexés avec un calendrier des travaux, tels que Madame

BAKOURI vous les a présentés en introduction.

Le Président donne la parole à Madame ALCAIS pour présenter un point sur le pilotage financier.

### **La maîtrise budgétaire et la mise en place d'outils de pilotage financier :**

- poursuite du contrôle de l'évolution des charges à caractère général de fonctionnement du bâtiment notamment par la mise en place d'outils de pilotage analytique afin d'étudier et d'ajuster au mieux en cours d'exécution budgétaire les différents postes et leurs évolutions ;
- prise en main du pilotage RH notamment en ce qui concerne la masse salariale des agents EPCC, la perspective d'une GPEC afin d'anticiper au mieux l'évolution de la masse salariale ;
- création d'outils opérationnels de suivi budgétaire par lignes afin de proposer des perspectives budgétaires à moyen terme, *a minima* pour 3 ans ;
- 3<sup>ème</sup> année d'exécution du plan quadriennal d'investissement (achat d'imprimantes, matériel photographique, matériel informatique et ordinateurs portables pour les enseignants) ;
- poursuite de notre campagne pour la taxe d'apprentissage et la recherche de mécénats de projets ;
- réflexion sur les équilibres budgétaires avec l'analyse précise des coûts/dépenses par chapitre notamment au niveau des orientations sur les pratiques amateurs, leur étendue, leur tarification, les perspectives ;
- développement de partenariats notamment internationaux et l'inscription dans les réseaux artistiques régionaux, nationaux et internationaux.

Monsieur le Président reprend le cours du Conseil d'Administration pour aborder les éléments budgétaires.

### **Eléments budgétaires**

L'effort de notre établissement pour l'exercice 2025 est axé, d'une part sur la maîtrise des charges à caractère général (chapitre 011) et des charges de personnel (012) dans le cadre du projet d'établissement et des recommandations émises par le HCERES, d'autre part sur la nécessité de développer des ressources propres (produits de la taxe d'apprentissage et développement de projets de partenariats, analyse des tarifs des cours de pratiques amateurs et de l'offre/demande).

### **Fonctionnement**

Les charges à caractère général (chapitre 11) pourraient être d'environ 329 086 € ;

Les charges de personnel (chapitre 012) votées en 2024 étaient de 2 580 183 € au budget primitif et 117 096 05 € au budget supplémentaire soit un total de 2 697 279.05 €. Elles sont estimées à 2 685 267 € pour 2025.

Le coût prévisionnel pour 2025 des agents mis à disposition est de 923 152 €, pour les agents EPCC de 1 592 115 € et pour les intervenants extérieurs de 170 000 €.

L'évolution de la masse salariale demeure stable, nous pouvons observer une baisse du coût des agents mis à disposition par la Métropole compensée par une augmentation du coût des agents EPCC.

En 2024, l'école a fait intervenir une centaine d'artistes extérieurs pour des workshops, conférences et séminaires et a eu recours au service d'une quinzaine étudiants sur des vacances pour des actions de médiation à la galerie, d'accueil de l'école et de la bibliothèque et pour les salons. Enfin l'école emploie des intervenants sur des vacances se rapportant aux pratiques amateurs (modèles vivants, sérigraphie, histoire de l'art) et aux interventions ponctuelles.

Ces dépenses seraient équilibrées par les recettes prévisionnelles comprenant la contribution de l'État de 200 000 € et le maintien à l'identique des contributions de la Métropole T.P.M. (2 500 000 €) et du département du Var (140 000 €), les recettes du cursus diplômant et celles des ateliers de pratiques amateurs de 165 000 €.

A cela, il convient d'ajouter les produits de la taxe d'apprentissage (10 000 €), du Mécénat (10 000 €), de la redevance distributeur (6 500 €), des conventions de mutualisation pour le régisseur, l'entretien du bâtiment et du véhicule (21 000 €), les différentes subventions accordées pour nos projets et dispositifs tels que Culture pro, la mobilité internationale, les cordées de la réussite, la contribution vie étudiante et campus ainsi que les mesures en faveur de la santé et de la sensibilisation pour la lutte contre les violences et harcèlements sexistes et sexuels (99 500 €).

## **Investissement**

Les dépenses d'investissement votées au budget primitif 2024 étaient de 121 027 €. La somme de 138 972 74 € avait été votée au budget supplémentaire le 13 juin 2024.

Il est proposé ici de prévoir 90 647 € pour l'exercice 2025 afin de l'équilibrer avec les recettes d'investissement qui seraient composées de l'amortissement des immobilisations effectuées en 2024 pour un montant de 80 647 € et d'un virement de la section de fonctionnement de 10 000 € aux recettes d'investissement.

Le budget primitif prévisionnel de l'École Supérieure d'Art et de Design Toulon Provence Méditerranée pour l'année 2025 pourrait être de 3 242 647 €.

## Recettes prévisionnelles

Contribution Métropole Toulon Provence Méditerranée	2 500 000 €
Etat	200 000 €
Conseil Départemental	140 000 €
Taxe d'apprentissage	10 000 €
Mécénat	10 000 €
Recettes propres (cursus diplômant et amateurs)	165 000 €
Refacturation des services	21 000 €
Redevance Distributeurs	6500 €
Projets et dispositifs (Mobilité internationale – Culture Pro – V.H.S.S. – Mesures santé – Cordées)	50 000 €
Subvention Erasmus +	40 000 €
Crous (C.V.E.C.)	9 500 €
Investissement	90 647 €
<b>TOTAL</b>	<b>3 242 647 €</b>

## Dépenses prévisionnelles

Personnel M.T.P.M. mis à disposition	923 152 €
Personnel EPCC	1 592 115 €
Intervenants extérieurs (vacations, workshops)	170 000 €
Charges générales et dépenses pédagogiques	329 086 €
Mobilités Erasmus + et aides aux diplômés	45 000 €
Dotation aux amortissements	80 647€
Titres annulés et charges exceptionnelles	2000 €
Virement en investissement	10 000 €
Investissement	90 647 €
<b>TOTAL</b>	<b>3 242 647 €</b>

## Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) – budget primitif 2025 – présentation synthétique

Le rapport synthétique indique les effectifs étudiants, les charges de personnel (nombre d'étudiants, de personnels administratif, enseignant et technique) et le temps de travail du personnel.

Les formations sont structurées pour répondre aux évolutions de l'enseignement supérieur artistique dans le cadre des réformes de l'enseignement supérieur et de la recherche. Nous travaillons au sein du réseau de l'ANdÉA (Association Nationale des Écoles supérieures d'Art et de design), avec les écoles supérieures d'art de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur au sein de l'association L'École(s) du Sud, ainsi qu'avec les établissements publics et privés d'enseignement du design de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur au sein de l'association Dynamique Design Sud. Depuis la création de l'établissement, se développe un partenariat privilégié avec l'Université de Toulon. Sans être inscrit dans une politique de site au sens strict, notre établissement s'attache à participer de manière active à l'émergence d'un pôle d'enseignement supérieur et de recherche au niveau métropolitain et varois.

L'enseignement y est assuré à la fois par des artistes, des théoriciens et des professionnels engagés dans l'art contemporain, le design et l'architecture. Cet enseignement de l'art par l'art s'opère par un dialogue permanent entre la pratique, la théorie et l'apprentissage du regard. Le premier cycle déploie la phase programme visant à acquérir les fondamentaux en pratique plastique, en histoire et sciences de l'art et en méthodologie de projet. En fin de cycle, il est proposé les voies d'une initiation à la recherche, consolidée au fil des semestres par des cours de méthodologie, des enseignements théoriques, des phases d'expérimentation, des entretiens avec les enseignants, des monstrosités du travail et des Ateliers de Recherche et de Création (ARC). Les projets de recherche, à l'adresse de nos étudiants de 2<sup>ème</sup> cycle et de nos diplômés, se déploient également en partenariat avec d'autres établissements d'enseignement supérieur dont en particulier l'Université de Toulon comme co-financier.

Les formations dispensées visent à développer les compétences artistiques, théoriques, plastiques et méthodologiques. Elles offrent à ses diplômés la possibilité de s'insérer professionnellement dans une activité artistique ou des structures culturelles, d'envisager la poursuite de recherches dans le cadre d'un 3<sup>ème</sup> cycle, (Université, Écoles Supérieures d'Art...) ainsi qu'une orientation vers d'autres activités (enseignement, formation...) nécessitant, en plus de compétences de création, une pratique réflexive de haut niveau.

### 1- Les effectifs étudiants

	<b>1<sup>ère</sup> année</b>	<b>2<sup>ème</sup> année</b>	<b>3<sup>ème</sup> année</b>	<b>4<sup>ème</sup> année</b>	<b>5<sup>ème</sup> année</b>	<b>2<sup>ème</sup> année</b>	<b>3<sup>ème</sup> année</b>	<b>Total</b>
		<b>Art</b>	<b>Art</b>	<b>Art</b>	<b>Art</b>	<b>Design</b>	<b>Design</b>	
<b>2024 - 2025</b>	55	40	34	17	10	20	15	191
<b>2023 - 2024</b>	64	37	33	10	12	17	11	184
<b>2022 - 2023</b>	61	39	26	17	10	13	17	183
<b>2021 - 2022</b>	63	31	30	19	8	21	16	188
<b>2020 - 2021</b>	59	30	36	14	7	22	8	176
<b>2019 - 2020</b>	60	34	25	8	16	12	14	169

Le Président donne la parole à Monsieur Jean-Luc DELAUNAY, Vice-Président, pour qu'il commente le tableau des effectifs étudiants.

Monsieur DELAUNAY se réjouit de plusieurs éléments positifs.

Le premier est celui des vingt personnes qui se sont orientées pour leur 2<sup>ème</sup> année en Design. Il semblerait que l'information sur cette voie possible d'orientation dès la 2<sup>ème</sup> année soit mieux passée cette année et ait permis une répartition d'un plus grand nombre d'étudiants vers la section Design.

Le deuxième point positif est le passage entre la quatrième année Art et la cinquième année. Jusqu'à présent, nous perdions beaucoup d'étudiants entre la 4<sup>ème</sup> et la 5<sup>ème</sup> année Art. Il semblerait que nous ayons une tendance à la stabilisation.

En revanche, nous avons toujours un problème de déperdition des étudiants entre le 1<sup>er</sup> cycle et le second cycle en Art. Il faudrait connaître les raisons pour lesquelles nous faisons face à ce phénomène. Pour cela, il conviendrait de faire un sondage suffisamment tôt pour savoir pourquoi les étudiants interrompent leurs études (ont-ils trouvé un travail, ont-ils envie de faire autre chose, n'ont-ils plus les moyens de poursuivre leurs études ?) et pouvoir ainsi réfléchir à la manière de pallier cette problématique.

A la suite du questionnement soulevé par Monsieur DELAUNAY, les membres débattent autour de l'évaluation des effectifs dans le second cycle. Ce sujet très intéressant doit être analysé dans le cadre du CSP.

Monsieur le Président reprend le cours du CA.

Répartition par cycles et options		% total des étudiants
1er cycle	164	85,9%
2nd cycle	27	14,1 %
1ère année tronc commun	55	28,8 %
Option Art (1er et 2 <sup>ème</sup> cycle)	74	38,7 %
Option Design (1er cycle)	35	18,3 %

Provenance géographique		% total des étudiants
Métropole TPM	58	30,4 %
Var (hors Métropole TPM)	24	12,6 %
Région Sud paca (hors Var)	40	20,9 %
France (hors var, PACA et Métropole TPM)	55	28,8 %
Union européenne	4	2,1 %
Hors Union européenne	10	5,2 %
Total	191	100 %

Pour l'année 2024-2025, nous pouvons observer une légère augmentation du nombre d'étudiants en provenance de la métropole (30,4% en 2024 /2025 contre 29,3% en 2023/2024). Nous observons également une légère baisse de varois hors Métropole (12,6% en 2024/2025 contre 17,9% en 2023/2024). Concernant les autres départements de la région PACA, on observe cette année une augmentation du nombre d'étudiants de 3% (20,9% en 2024/2025, contre 17,4% en 2023/2024). L'attractivité de l'école reste stable au niveau national (28,8% en 2024/2025 contre 28,3% en 2023/2024) et demeure également stable au niveau international (7,3% en 2024/2025 contre 7% en 2023/2024).

Quelques constats complémentaires :

Var incluant la Métropole	43% (30.4% + 12.6%)
Région incluant le Var	63.9 % (20.9%+30,4%+12.6%)
Étrangers	7.3% (5.2% + 2.1%)

Provenance étudiants hors Union Européenne		% total des étudiants
Bolivie	1	0.5 %
Cameroun	1	0.5 %
Chine	3	1.5 %
Syrie	1	0.5 %
Liban	1	0.5 %
Royaume Uni	1	0.5 %
Kazakhstan	1	0.5 %
Nicaragua	1	0.5 %
Provenance des étudiants – Union Européenne -		
Italie	1	0.5 %
Belgique	2	2%
Pays-Bas	1	0.5 %
Total	14	8 %

Dans le cadre de la mobilité internationale, le bureau des Relations Internationales a pour objectif de développer l'échange des étudiants, des enseignants et du personnel administratif à travers l'Europe et au niveau international.

Pour l'année universitaire 2023-2024, nous pouvons recenser 2 mobilités entrantes de Stuttgart et Mannheim (Allemagne) et 10 mobilités sortantes à Venise et Palerme (Italie), Granada (Espagne), Montréal (Canada) ainsi que Stuttgart (Allemagne) dont deux enseignantes et un agent technique.

Pour l'année universitaire 2024-2025 nous prévoyons d'enregistrer 11 mobilités d'étudiants, deux mobilités d'enseignants et une mobilité de personnel.

2- Les contributions et ressources propres (hors résultat exercice précédent)

	2021	2022	2023	En cours 2024	Prévisionnel 2025
MTPM	2 500 000	2 500 000	2 500 000	2 200 000	2 500 000
CD83	140 000	280 000 (contribution 2021 versée en 2022)	140 000	140 000	140 000
ETAT	172 700	180 000	230 000 Dont 50 000 € octroyés en supplément par le minis- tère de la cul- ture	200 000	200 000
Dispositifs/ Recherches	57 600	121 851.8	127 973 Dont 40 100€ d'aide de l'état	90 000 Dont 40 500€ d'aide de l'Etat	90 000
Ressources propres	80 979.87 (- 60 000 € car aucune recette pra- tiques ama- teurs et chute de la taxe d'apprentis- sage)	124 735.34 (-83 000€ recettes pra- tiques ama- teurs)	262 988 (dont 84 445 € de recettes pratiques amateurs des années 2020-2021- 2022))	212 212.85	222 000
Total	2 951 279.87	3 206 587.17	3 260 587.14	2 842 212.85	3 152 000

Pour 2025, l'établissement sollicite la consolidation des montants octroyés par l'Etat en 2024, soit 200 000 euros et 2 500 000 euros de contribution de la part de la Métropole et 140 000 euros du Département. Les recettes propres de l'école en cursus diplômant devraient être stables et les recettes des ateliers des beaux-arts en légère augmentation, en se basant sur les résultats obtenus en 2024 sur ce chapitre.

### 3- Évolution des principaux postes de dépenses

	2021	2022	2023	Prév. 2024	Prévisionnel 2025
<b>012</b>	2 587 559.9	2 539 843.2	2 652 225.6	2 594 370	2 685 267
<b>011</b>	430 390.74	400 008.5	401 572.39	365 116	329 086
<b>20 et 21</b>	197 063.76	83 154.01	85 987.58	121 027	90 647
<b>Total</b>	<b>3 215 014.4</b> <b>1</b>	<b>3 023 005.</b> <b>82</b>	<b>3 139 785.5</b> <b>8</b>	<b>3 080 513</b>	<b>3 105 647</b>

012 : Charges de personnel et frais assimilés

011 : Charges à caractère général

20 : Immobilisations incorporelles (licences)

21 : Immobilisations corporelles

### 4- Effectifs de l'ESADTPM et charges de personnel

L'effectif total de l'EPCC au 31/12/2024 est de 50 agents ; il est constitué de 32 agents de l'EPCC (agents statutaires, en CDD, en CDI) et de 18 agents mis à disposition par la Métropole T.P.M. (agents statutaires).

Ces personnels sont répartis sur 3 filières de la fonction publique territoriale : culturelle, administrative et technique.

Il y a une directrice, une directrice adjointe, une équipe d'enseignants et une équipe support répartie en 4 services et chefs de services : administratif, pédagogie/scolarité, bibliothèque et technique.

Il convient également de comptabiliser dans les charges de personnel, cinq emplois non permanents (vacataires) qui interviennent dans les pratiques amateurs en histoire de l'art, sérigraphie et modèles vivants.

## 5- Evolution des charges de personnel

Dépenses de personnel	2021	2022	2023	En cours 2024	Prévisions 2025
Personnel mis à disposition	1 553 874	1 350 573.7	1 334 748.8 4	1 091 780	923 152
Personnel EPCC	911 156	973 765	1 060 933	1 322 590	1 592 115
Intervenants extérieurs EPCC vacataires	124 875	215 504.58	238 885	180 000	170 000
Remboursement convention T.P.M.*	//	//	//	//	//
Total annuel	2 589 905	2539 843.2 8	2 634 566.8 4 51 agents	2 594 370 49 agents	2 685 267 50 agents

\* remboursement de la convention de mise à disposition de services est passé sur le chapitre O11.

Les charges de personnel sont donc estimées pour l'année 2025 à 2 685 267 €. Le coût prévisionnel pour 2025 des agents mis à disposition est de 923 152 €, pour les agents EPCC de 1 592 115 € et pour les intervenants extérieurs de 170 000 €.

## 6- Le temps de travail du personnel

Comme l'ensemble du personnel de la fonction publique territoriale, le personnel de l'EPCC effectue un temps de travail de 1 607 heures annuelles. En fonction de la mission et du statut, ce temps de travail prend des formes différentes :

- Personnel administratif et technique

Le règlement du temps de travail a été approuvé en comité technique le 22 septembre 2022 puis adopté par délibération n° 20/10/22-06 du Conseil d'Administration en date du 20 octobre 2022 pour les agents administratifs et techniques de l'école. Ce règlement est toujours applicable comme les années précédentes.

- Personnel enseignant

Le travail des enseignants est réparti entre le face à face pédagogique correspondant à 16 heures hebdomadaire pour un P.E.A. et à 20 heures hebdomadaire pour un A.E.A. complétés de la participation aux moments forts de l'établissement, aux activités de recherche, à la pédagogie, aux préparations des groupes de travaux, aux séminaires pédagogiques, à la participation aux concours, à la préparation des enseignements, etc.

Les effectifs actuels se composent de 50 agents (32 EPCC ESADTPM et 18 mises à disposition T.P.M.) dont :

- 25 agents de catégorie A (14 hommes et 11 femmes) ;
- 8 agents de catégorie B (3 hommes et 5 femmes) ;
- 17 agents de catégorie C (8 hommes et 9 femmes).

Il y a au total 25 hommes et 25 femmes à l'ESADTPM.

Monsieur SIMMS, représentant des enseignants, fait une remarque relative au temps de travail des enseignants. La direction indique qu'elle va éclaircir ce point dans le cadre de réunions internes.

Sur les 25 agents de catégorie A, 19 sont enseignants (filière culturelle) et 2 font partie de la direction (directrice et directrice adjointe), 3 de la filière administrative (responsable des études et de la recherche/ coordinatrice des études/ responsable de la commande publique) et 1 de la filière culturelle/patrimoine avec le recrutement de la bibliothécaire.

Il y a 8 agents de catégorie B, 6 enseignants (filière culturelle) et 2 agents administratifs et il y a 17 agents de catégorie C (9 agents sont issus de la filière administrative, 1 de la filière patrimoine et 7 de la filière technique).

L'organigramme comporte actuellement une direction, le corps enseignant et quatre services :

- service des études comprenant 4 agents (la coordinatrice des études, deux agents de la vie étudiante et une responsable des relations internationales) ;
- service administration générale comprend 6 agents ( une assistante de direction, un responsable de la communication, une chargée de mission, un agent administratif polyvalent, un agent coordinateur budgétaire et finances, une responsable de la commande publique). La directrice adjointe est également cheffe du service administration générale ;
- service des moyens généraux comporte un chef de service et 6 agents techniques et administratifs (deux agents d'accueil, un agent d'entretien, un agent responsable de l'atelier bois, un agent responsable de l'atelier fer, un technicien informatique) ;
- service de la bibliothèque comprenant 2 agents et 1 cheffe de service.

**Monsieur le Président propose de débattre des orientations budgétaires qui viennent d'être présentées et de donner la parole à qui la demande.**

Il demande ensuite aux membres du Conseil d'Administration d'adopter ce DOB pour l'exercice 2025 et d'approuver cette délibération.

<b>Délibération N° 28/01/25-02</b>	<b>Débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2025 (D.O.B.)</b>	<b>APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ</b>
--	---	-----------------------------------

**3<sup>ème</sup> délibération : Autorisation de demande de versement d'une contribution financière à la Métropole Toulon Provence Méditerranée pour l'EPCC ESADTPM et autorisation de signature d'une convention d'objectifs – exercice 2025**

Afin d'assurer le bon fonctionnement de l'EPCC, il convient de solliciter la Métropole Toulon Provence Méditerranée en vue du versement d'une contribution financière d'un montant de **2 500 000 € au titre de l'exercice 2025** (2 500 000 € perçus en 2021, 2022 et 2023, et 2 200 000 € exceptionnellement en 2024) et d'autoriser par la présente Madame la Directrice à signer la convention d'objectifs entre la Métropole TPM et l'ESADTPM pour le même exercice.

Monsieur le Président demande aux membres du Conseil d'Administration s'il y a des observations sur cette délibération et il est procédé au vote.

<b>Délibération N° 28/01/25-03</b>	<b>Autorisation de demande de versement d'une contribution financière à la Métropole Toulon Provence Méditerranée pour l'EPCC ESADTPM et autorisation de signature d'une convention d'objectifs – exercice 2025</b>	<b>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</b>
--	---	----------------------------------

**4<sup>ème</sup> délibération : Demande de versement d'une contribution financière à l'État pour l'EPCC ESADTPM – exercice 2025**

L'École Supérieure d'Art et de Design Toulon Provence Méditerranée (ESADTPM) a été créée à l'initiative de la Métropole Toulon Provence Méditerranée, de l'État et du Conseil Départemental du Var qui en sont les membres fondateurs et qui se sont engagés à verser une contribution de fonctionnement nécessaire à l'équilibre budgétaire de l'Établissement.

En contrepartie de ces soutiens, l'ESADTPM s'est engagée à mettre en œuvre son projet d'établissement et de répondre aux préconisations lui permettant d'accréditer l'ensemble de ses diplômes aux niveaux national et européen.

Afin de réaliser le nouveau projet d'établissement et l'ensemble des missions prévues aux statuts, notamment la mission d'enseignement supérieur et de recherche, il convient d'obtenir le versement d'une contribution financière à hauteur de 200 000 € au titre de l'exercice 2025 (contribution de 200 000 € accordée en 2024).

Monsieur le Président demande aux membres du Conseil d'Administration s'il y a des observations sur cette délibération et il est procédé au vote.

<b>Délibération N° 28/01/25-04</b>	<b>Demande de versement d'une contribution financière à l'État pour l'EPCC ESADTPM – exercice 2025</b>	<b>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</b>
--	--	----------------------------------

**5<sup>ème</sup> délibération : Demande de versement d'une contribution financière au Département pour l'EPCC ESADTPM – exercice 2025**

Il s'agit, dans cette délibération, de solliciter l'aide du Département à hauteur de 140 000 € au titre de l'exercice 2025 (même montant qu'en 2022, 2023 et 2024).

Monsieur le Président demande aux membres du Conseil d'Administration s'il y a des observations sur cette délibération et il est procédé au vote.

<b>Délibération N° 28/01/25-05</b>	<b>Demande de versement d'une contribution financière au Département pour l'EPCC ESADTPM – exercice 2025</b>	<b>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</b>
--	--	----------------------------------

**Point d'information et questions diverses :**

Monsieur le Président donne la parole à la Directrice pour un point d'information sur les conventions pédagogiques qui ont été signées ou remises à la signature entre notre dernier C.A. et celui-ci.

Nous avons résigné une convention de partenariat avec la Fedet qui concerne directement les étudiants.

Une convention de partenariat avec les jardins de Beaudouvin qui a lieu autour des projets menés en Design par Antoine BOUDIN.

Une convention de partenariat avec le cinéma Le Royal.

Une convention de partenariat avec le musée de la Marine avec Patrick LACROIX et Sylvia BONAL.

Une convention de partenariat avec le Frac Sud (accord cadre). Il s'agit d'une convention générale qui va nous permettre d'inscrire des projets de déplacements, de faire le lien du Frac avec le territoire sur des projets pédagogiques, de promouvoir la connaissance des collections d'art contemporain au niveau régional et de faire venir des collections régionales à Toulon dans le cadre pédagogique mais aussi culturel.

Toutes ces conventions permettent d'inscrire des stages.

Dans les mêmes termes, un partenariat avec le musée d'art contemporain de Marseille est en cours de discussion

**Date de la réunion du prochain Conseil d'administration**

La date du prochain Conseil d'Administration est fixée au **mardi 25 mars 2025 à 14h30.**

Un courriel sera envoyé à l'ensemble des membres pour les informer.

Plus aucune question n'étant posée, la séance est levée à 15h40.

*TOUTES LES DELIBERATIONS ADOPTEES LORS DE CETTE SEANCE PEUVENT ÊTRE  
CONSULTEES A L'ECOLE SUPÉRIEURE D'ART ET DE DESIGN TOULON PROVENCE  
MEDITERRANEE.*

Mis à l'affichage, le

**Le Président du Conseil d'Administration de  
l'Établissement Public de Coopération  
Culturelle  
École Supérieure d'Art et de Design  
Toulon Provence Méditerranée**

**Monsieur Yann TAINGUY**